



ASSOCIATION NATIONALE
DES ÉLUS DES BASSINS

bassinversant.org

Monsieur Jean LAUNAY

Président du Comité National de l'Eau

Paris, le 10 octobre 2022

Référence : 20221010

Objet : [Projet de délibération sur la modernisation des SAGE.](#)

Monsieur le Président, Cher Jean,

Nous vous remercions d'avoir reporté l'examen de l'avis relatif aux conclusions du groupe de travail restreint du CNE sur la modernisation des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), lors de la séance du Comité national de l'eau du 9 juin 2022, à une prochaine séance.

En effet, le SAGE est un outil majeur de la gestion de l'eau par bassin versant et mérite de pouvoir y consacrer un temps suffisant pour débattre des propositions de recommandations.

Si le nouveau projet d'avis que vous nous avez adressé propose de manière générale de renforcer le SAGE, et intègre quelques évolutions que nous considérons comme positives, ce dont nous nous félicitons, il pose encore des constats et recommandations que nous ne partageons pas.

Tout d'abord, le SAGE a pour vocation principale et première de formaliser des orientations discutées et validées par l'ensemble des parties prenantes d'un territoire et visant la **résolution de problématiques spécifiques à ce territoire, et de proposer des solutions concrètes et adaptées**. Si ce Schéma doit bien entendu contribuer à l'atteinte des objectifs européens et nationaux, et être compatible avec les SDAGE, il doit **avant tout être la concrétisation d'accords territoriaux**. [Le présenter comme une « déclinaison du SDAGE » ne peut qu'affaiblir sa portée, son intérêt et va à l'encontre même de l'objectif d'un engagement politique plus fort.](#)

De plus, le SAGE est élaboré et mis en œuvre par une CLE. Il devient urgent de [clarifier la place de cette CLE comme instance centrale et coordinatrice de la planification dans le domaine de l'eau, et que chaque territoire puisse en bénéficier](#). Au-delà de son rôle actuel d'élaboration, de révision et de suivi de l'application des SAGE, nous proposons de **lui confier des missions élargies**, notamment en termes de **synergies de politiques publiques** (eau et aménagement du territoire, eau et transition énergétique, eau et agriculture, articulation entre planification et gestion de crise ...) et d'avis. **La CLE doit être un interlocuteur majeur de l'Etat**. L'éparpillement des instances, à des échelles différentes, au gré des différentes crises ne permet pas une planification globale et transversale, indispensable pour l'eau. [Cette décision peut être mise en place rapidement, au-delà d'un déploiement à terme de SAGE sur tout le territoire national qui demandera plus de temps.](#)

LES PETITS RUISSEAUX FONT LES GRANDES SOLIDARITÉS

INONDATIONS | CLIMAT | BIODIVERSITÉ | AMÉNAGEMENT | GOUVERNANCE

Nous proposons également que les CLE soient accompagnées par des structures dont les missions sont reconnues en termes de gestion globale et intégrée de l'eau, à la fois en termes d'animation territoire, d'expertise, de capacité à organiser voire à porter la maîtrise d'ouvrage de bassin. Les EPTB et EPAGE sont des syndicats mixtes spécialisés, dont les compétences et missions répondent à ce besoin, et doivent donc prioritairement être les structures porteuses des CLE. Nous devons renforcer l'organisation en établissements publics de bassin existante, et la poursuivre pour une gestion opérationnelle planifiée sur tout le territoire national.

De plus, la place institutionnelle des CLE et des structures porteuses, ainsi que la portée des SAGE doit également être plus largement renforcée, sur les questions d'aménagement du territoire (en terme de planification et sur les questions plus opérationnelles liées aux PLU, au foncier, etc) mais aussi plus largement sur l'ensemble des politiques économiques dont l'agriculture, l'énergie, sans oublier les politiques de santé.

Enfin, un financement pérenne et équitable doit être mis en place pour l'animation des CLE par les Etablissements publics de bassin. Ce financement ne doit pas uniquement dépendre de la volonté des collectivités locales, alors même qu'il n'existe pas de compétence fléchée, et des financements conditionnés des Agences de l'eau (qu'il faut par ailleurs renforcer). Une dotation équitable et pérenne est indispensable, pour financer une mission essentielle à la planification de l'eau.

Vous trouverez ci-joints des amendements à la délibération sur chacun de ces 5 points ci-avant précisés.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, cher Jean, l'expression de notre respectueuse considération.



Frédéric MOLOSSI, président de l'ANEB



Bruno FOREL, co-président de l'ANEB

LES PETITS RUISSEAUX FONT LES GRANDES SOLIDARITÉS

INONDATIONS | CLIMAT | BIODIVERSITÉ | AMÉNAGEMENT | GOUVERNANCE